

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	35
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Contrat d'Objectif
Territorial : Avenant 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-147-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que lors de sa séance du 30 septembre 2021, la collectivité s'est engagée dans un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de transition écologique (ADEME). Ce contrat, signé le 29 novembre 2021, a pour objectif de faire avancer la CdC dans sa politique de transition écologique. Fin 2023, la feuille de route de la transition écologique a été approuvée en conseil communautaire.

Afin de mettre à jour le contrat et ses annexes, un avenant doit être formalisé. Cet avenant a pour objet :

- **Le report de la date de démarrage** effective du contrat au 03/05/2022
- **L'intégration de différentes évolutions contractuelles** directement liées au contrat type de l'ADEME à savoir :
 - Modification des modalités de calculs des objectifs à atteindre
 - Intégration d'une attestation d'objectifs à atteindre
 - Modification de la liste des pièces à fournir pour les paiements
- L'intégration des 6 indicateurs

A l'issue de la première phase d'état des lieux, les objectifs de sobriété et de progression sur les référentiels Climat-Air-Energie et Economie circulaire ont été définis :

- Suivre la consommation annuelle d'énergie liée au **chauffage** des bâtiments (en données comparables et retraités des degrés jour). Objectif : réduction de 12%
- Suivre le nombre de trajets covoiturés. L'objectif est de lancer un dispositif de **covoiturage** (via un opérateur national) et d'inciter la population à covoiturer. Objectif : 7 500 trajets/an
- Suivre la part de **matériel informatique reconfiguré ou acheté reconditionné**. L'objectif est de questionner les besoins d'achats et, en cas de besoin, de reconditionner ou d'acheter du matériel reconfiguré. Objectif : **25%** des besoins couverts par du matériel reconfiguré ou reconditionné
- Suivre **les défis citoyens** type « Défi-toit ». L'objectif est de suivre la progression des ménages sur des aspects de consommation responsable en les engageant dans un programme d'animation de longue durée sur des thématiques telle que « se déplacer », « se nourrir », « consommer »

Objectif : **20 ménages** engagés

- o Suivre le programme **Eco-défi**. L'objectif est de proposer un dispositif aux artisans et commerçants l'éco-défi de la chambre des métiers pour les accompagner sur différentes pratiques : optimiser les consommations d'énergie, réduire les déchets, améliorer les pratiques

Objectif : **32 artisans/commerçants** accompagnés

- o Suivre la part des **ordures ménagères non valorisées** dans les sites où la collectivité s'acquitte de la redevance spéciale.

Objectif : **réduction de 25%** minimum

L'atteinte des objectifs fixés permettra de débloquer la part variable de la subvention du COT à hauteur de 75 000 €. A cette subvention s'ajoute également 200 000 € liée à la progression de la collectivité sur l'ensemble de sa démarche. A ce jour, 75 000 € sont déjà acquis suite à la finalisation de la première phase (réalisation de l'état des lieux et élaboration de la feuille de route).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-151 du 30 septembre 2021 engageant la communauté de communes des pays de L'Aigle dans un contrat d'objectif avec l'agence de transition écologique (ADEME),
- Vu la délibération n° 2023-10-19-189 du 19 octobre 2023 approuvant le programme d'actions du contrat d'objectif territorial,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant 1 du contrat d'objectif territorial ci-annexé
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

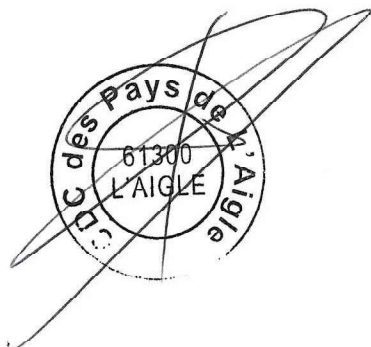
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le / 1 JUIL. 2024

Publié en ligne le

Certifié exécutoire / 1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-147-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024